

# Une pépinière pour bien POUSSER

**La pépinière CAP@Cités s'ouvre aux jeunes pousses sur le site de Cré@Vallée nord : cet équipement accueille les entreprises débutantes pour donner un coup d'accélérateur à leur croissance.**

Ce projet "couvait" en bonne place dans la stratégie de Développement économique de la CAP : en 2001, un diagnostic avait mis en avant les outils et moyens à mettre au service du développement économique du territoire. Parmi les quatorze actions alors définies, le projet de pépinière s'imposait.

Ce "chaînon manquant" entre la démarche préalable à la création d'entreprise et la phase de développement s'attache plus particulièrement à deux secteurs d'activités définis comme porteurs pour l'agglomération : l'agroalimentaire et les TIC.

L'idée étant d'offrir des conditions d'accompagnement et matérielles favorables, en leur permettant de se développer sur un lieu unique, conçu pour faciliter leurs premiers pas sur le marché.

Un groupe de travail composé d'institutionnels et de chefs d'entreprises a défini le cahier des charges de cette structure "porteuse", avec le soutien et l'expérience de membres du réseau national des pépinières. Ce printemps, plus de 1000 m<sup>2</sup> de bureaux et espaces partagés viennent ainsi d'ouvrir, inaugurés le 3 avril en présence du Président de la région Aquitaine, Alain Rousset.

## Les conditions réunies pour réussir

Les entreprises sélectionnées pour commencer leur activité à CAP@Cités bénéficient de plusieurs avantages. Tout d'abord, elles profiteront de l'expérience des autres grâce à un système de parrainage par des entreprises "ainées", mais aussi grâce aux échanges entre entreprises voisines débutantes : des conférences, des ateliers...

La CAP met son réseau à disposition pour faciliter l'intégration dans l'économie locale (club de dirigeants, associations professionnelles...) La structure offre un accompagnement

personnalisé, écoute et conseil, soutien dans la recherche de financements, la communication ou l'information économique, la mise en relation avec des experts (juristes, ingénieurs, organismes de formation...) Les animateurs de la pépinière facilitent la mise en relation avec des partenaires potentiels, investisseurs, fournisseurs... Avec des services logistiques partagés (salles de réunion, forfait services, très haut débit, locaux sécurisés, visioconférence, etc.) et un contrat de location évolutif, les entreprises accueillies ont au maximum trois ans pour se faire une santé... et quitter le nid.

## Qui peut intégrer la pépinière ?

Les entreprises en création (- de 3 ans), relevant du domaine de l'innovation (produit, procédé de fabrication ou technologie), des TIC ou du secteur agroalimentaire. Les dossiers de candidature sont examinés avant présentation au comité d'agrément.

**CAP@Cités, Cré@Vallée nord,  
Tél. 05 53 03 05 00**

Chaque mois,  
le rendez-vous  
TÉLÉ de la CAP sur  
[www.agglo-perigueux.fr](http://www.agglo-perigueux.fr)



*Signature de convention entre les présidents de la CCI et de la CAP pour l'accompagnement des entreprises.*



**Valérie Sers,**  
directrice de  
CAP@Cités

Après avoir animé le groupe de travail depuis le début et participé activement à la rédaction du cahier des charges, Valérie Sers a été tout naturellement choisie pour diriger la Pépinière.

Présente au sein du service de développement économique de la CAP depuis 2002, elle est chargée de la stratégie et du suivi commercial des entreprises (vente de terrains sur les parcs d'activité) et travaille déjà avec un réseau de partenaires publics et privés en Dordogne et en Aquitaine. Son expérience de terrain et son relationnel avec les entreprises lui donnent toutes les chances pour le lancement de la structure.

## Françoise Arrigoni : bienvenue !

Dans le cadre du partenariat noué entre la CAP et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne sur ce projet, la CCI met des moyens humains à disposition de la pépinière : arrivée ce 1er janvier, Françoise Arrigoni va seconder la directrice



pour assurer une permanence d'accueil, des missions d'animation et de documentation, et de gestion des équipements communs.